

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET ACTUALITÉS



L'EDITO

La commune vient d'être admise officiellement dans le réseau très exigeant des « petites cités de caractère » regroupées dans l'association du même nom.

Cette association a tenu son conseil d'administration et son assemblée générale à Brantôme en Périgord le 13 juin dernier. Le contrat de licence de marque a été signé avec la commune à cette occasion.

Être admis dans un ensemble aussi sélectif est une belle reconnaissance du patrimoine et du charme de notre cité mais aussi de tous les efforts de préservation et de mise en valeur réalisés par les municipalités successives.

La mise en réseau des petites cités de caractère constitue, bien sûr, un atout supplémentaire pour attirer les visiteurs car l'association est présente sur plusieurs salons et mène des actions de communication régulières. Elle permet aussi de capitaliser les expériences de chacune d'elles et de nourrir une dynamique de solidarité et d'innovation aujourd'hui essentielle.

Le label est accordé pour 5 ans et son renouvellement n'est pas du tout automatique. Son bénéficiaire doit respecter, notamment, une charte de qualité et s'engager à entretenir, restaurer et mettre en valeur le patrimoine, embellir et requalifier les espaces publics conformément aux exigences du site et à sa typologie, étant précisé que la ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural et paysager en cours de transformation en AVAP) de la commune contient déjà une partie de ces critères. La commune n'est pas seule concernée par ces engagements.

Habitants et commerçants ont aussi leur rôle à jouer en entretenant leur propre bâti dans le respect du site et des règles, en mettant en place des devantures et enseignes intégrées à la typologie du lieu.

Ceux qui pensent que le tourisme prend trop de place à Brantôme en Périgord ou qui sont indifférents à l'avenir de la commune trouveront peut-être que ce sont des contraintes complémentaires qui n'apportent rien de plus. Considérons qu'il est tout de même plus agréable pour les habitants de vivre dans une commune dont le patrimoine est entretenu et valorisé !

Le tourisme permet de maintenir une activité commerciale et des services (nous avons un aperçu l'hiver de ce que pourrait être la commune sans touristes...), de conserver l'attractivité de Brantôme en Périgord pour accueillir de nouveaux habitants et assurer le renouvellement au moins partiel des générations. Telle est notre constante préoccupation.

Le Maire, Monique Ratinaud



BUDGET COMMUNAL 2018

Cyrille LIENARD

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018

Le budget primitif de la commune de Brantôme en Périgord pour 2018, a été adopté par le conseil municipal à l'unanimité dans sa séance du 3 avril 2018.

Comme pour les précédents, ce budget a été élaboré avec le souci permanent de la meilleure utilisation possible des deniers publics.

La section de fonctionnement s'équilibre cette année à hauteur de 2.129.114 €.

Les produits fiscaux, qui représentent 51 % des recettes, sont estimés à 1.086.017 €, contre 1.159.670 € perçus en 2017. La perte constatée est donc de 73.653 €.

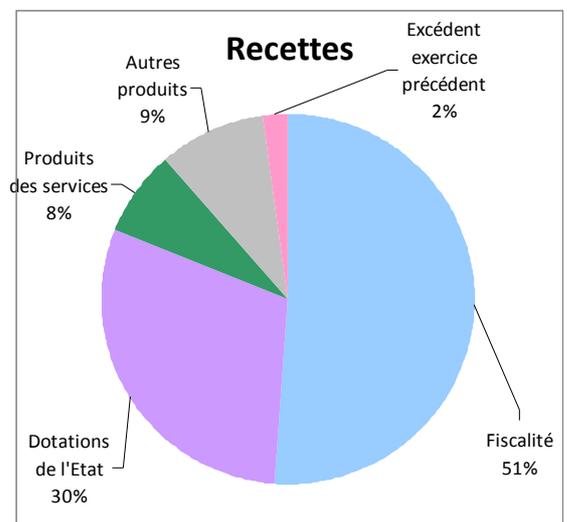
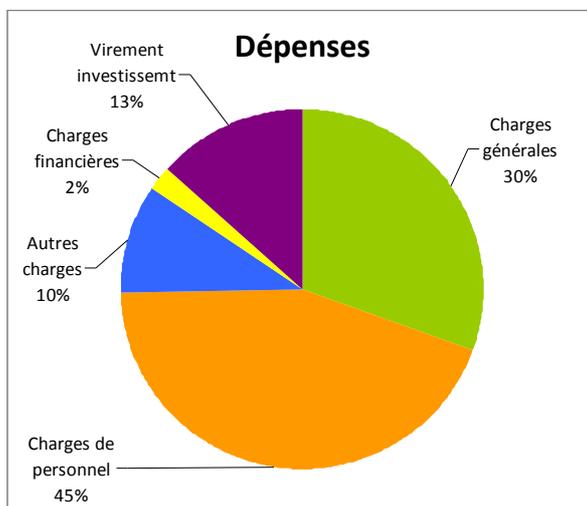
Une nouvelle fois, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages. **Aucune augmentation de la fiscalité communale n'est intervenue depuis 2008.**

La Dotation globale de fonctionnement, versée par l'État se maintient à 305.486 € depuis 2016, comme s'y était engagé l'État envers les communes nouvelles.

Les dépenses de personnel sont estimées à 940.982,07 € (45 % des dépenses de fonctionnement). Elles sont bien maîtrisées car elles restent très en deçà de 50%. Comme l'an dernier, les participations obligatoires à certains organismes (SDIS, SIVOS) restent à un niveau élevé.

Cependant, les efforts importants de maîtrise des dépenses ont permis de dégager un autofinancement de la section d'investissement de 980.537 € (soit 74 % des recettes d'investissement) pour assurer le remboursement du capital de la dette (156.421 €) et l'essentiel de nos investissements de l'année. Le fonds de compensation de la TVA, reflet de nos investissements de l'année en cours, représente 49.958 € pour 2018. Un emprunt de 200.000 € est inscrit au budget. Mais des efforts de gestion et l'attribution escomptée de subventions sur certains projets devraient permettre de ne pas y recourir.

Ainsi, compte tenu du contexte, le niveau des investissements reste important cette année (plus de 1.170.000 €), dont 169.093 € correspondent au paiement de travaux réalisés en 2017.



DÉPENSES		RECETTES	
Charges générales	687 864,00 €	1 149 539,87 €	Fiscalité locale
Charges de personnel	924 641,78 €	639 706,00 €	Dotation de l'Etat
Autres charges	274 151,00 €	141 300,00 €	Produits des services
Charges financières	48 800,00 €	209 369,00 €	Autres produits
Virement investissement	334 762,60 €	130 304,51 €	Exc. exercice précédent
Total	2 270 219,38 €	2 270 219,38 €	

Des précisions sur les investissements votés par le conseil municipal...

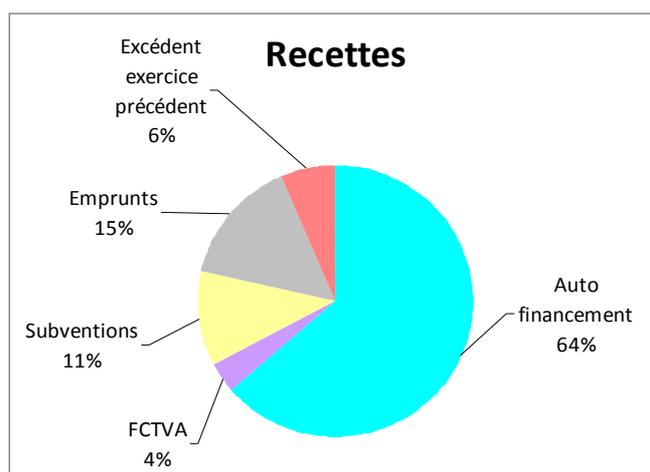
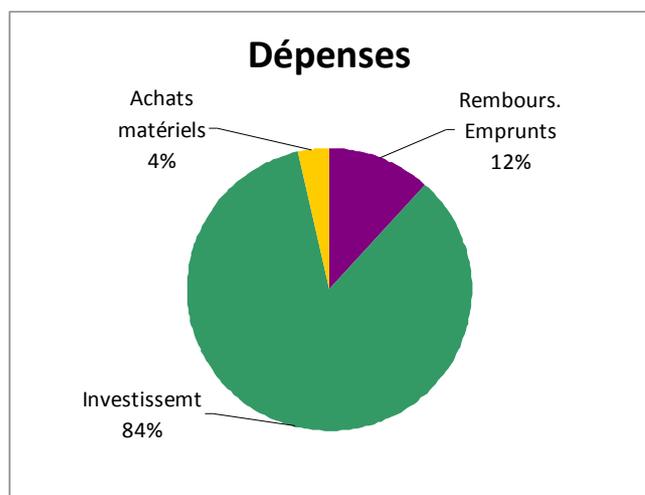
Les investissements les plus importants ont déjà été annoncés lors des vœux et évoqués dans le précédent bulletin municipal.

Il n'est sans doute pas inutile de les rappeler :

- ◆ Acquisition d'une partie de l'ancien Carrefour Market (1320 m² outre 359 m² à l'arrière du bâtiment et 481 m² de parking) avec possibilité d'utiliser la station de lavage afin d'y installer les ateliers municipaux dont la mise aux normes dans les locaux actuels serait onéreuse. Des espaces de rangements pour l'école et des associations sont également prévus. Montant de l'achat : **230.000 €**.
- ◆ Construction d'un nouveau Club house : le bâtiment actuel qui en tient lieu date des années 70, est totalement obsolète et ne répond plus du tout aux exigences d'aujourd'hui. Le montant **estimé** de l'investissement est de l'ordre de **300.000 € TTC**. Même si le Club house est principalement destiné au CAB (club de foot), il convient de préciser que la partie « office » et les toilettes seront mutualisés avec les utilisateurs du futur espace associatif qui sera aménagé ultérieurement dans les ateliers municipaux actuels. De même, le Club house est également utilisé par d'autres associations à l'occasion d'assemblées générales ou autres.
- ◆ Mise en sécurité des écoles : alarme anti-intrusion (obligatoire), changement des portails > **18.000 €**
- ◆ Mise en place d'un self au restaurant scolaire : **11.300 €**
- ◆ Création d'un city stade pour nos jeunes (à la place du club house actuel du foot) : **63.000 €**
- ◆ Renouvellement de matériels pour les espaces verts : **24.410 €**
- ◆ Voirie, travaux de sécurisation (route de Bourdeilles et rue du Mûrier), aménagement urbain, enfouissement réseaux, containers semi-enterrés supplémentaires : **139.000 €**
- ◆ Poursuite de la mise aux normes électricité de l'abbaye : **43.200 €**

Ces montants ne tiennent pas compte des subventions déjà allouées ou susceptibles de l'être, ni du remboursement partiel de la TVA.

Précisons également que si les subventions attendues ne sont pas attribuées en totalité, nous devons évidemment revoir et modifier certains projets afin d'en diminuer le montant.



DÉPENSES		RECETTES	
Rembours. Emprunts	155 980,00 €	772 271,02 €	Autofinancement
Investissement	928 500,00 €	0,00 €	Cession
Achats matériels	29 340,00 €	73 001,01 €	FCTVA
		140 084,55 €	Subventions
		128 463,42 €	Exc. exercice précédent
Total	1 113 820,00 €	1 113 820,00 €	

BRANTÔME EN PÉRIGORD

Le projet de commune nouvelle avance...

Ainsi que nous vous l'indiquions dans le bulletin municipal de décembre 2017, des élus de plusieurs communes voisines ont manifesté le souhait de rejoindre notre commune. Depuis lors, une commune supplémentaire s'est ajoutée à la liste.

Si tous les conseils municipaux délibèrent favorablement, Brantôme en Périgord s'étendrait à (par ordre alphabétique) : Cantillac, Eyvirat, La Gonterie Boulouneix, Saint Crépin de Richemont, Sencenac-Puy de Fourches et Vailleuil.

La nouvelle commune nouvelle compterait alors 3.778 habitants pour une superficie de 127,38 km².

Les maires et adjoints se sont déjà réunis à plusieurs reprises et ont commencé à travailler sur la future organisation dans un excellent état d'esprit.

Pourquoi un agrandissement de la commune nouvelle ?

Ainsi que chacun le sait, les ressources des communes, notamment les dotations, ont diminué de façon significative, ce qui réduit les possibilités de financement des services offerts aux populations et des investissements destinés aux équipements.

Afin de conserver l'essentiel, il est devenu impératif de mutualiser les moyens afin de réaliser des économies de fonctionnement ou des adaptations pour satisfaire des besoins nouveaux. Plusieurs départs à la retraite, à brève échéance, d'agents communaux permettront de mener une telle réflexion. D'autre part, la renégociation de divers contrats devraient permettre des économies intéressantes.

De plus, il ne suffit plus de déposer une demande subvention pour obtenir le financement d'un projet et la plupart des partenaires financiers n'étudient plus les dossiers des communes qui n'atteignent pas un certain niveau de population. Qui plus est, la commune doit démontrer que son projet bénéficie à un territoire élargi.

Cette nouvelle façon de procéder vise égale-

ment à répartir de façon plus équitable la charge des équipements collectifs qui profitent à un public plus large que celui d'une seule commune.

Autre élément intéressant : l'extension de notre commune nouvelle prolongera le maintien des dotations pendant 3 ans supplémentaires et assure une priorité dans leur attribution.

La carte des communautés de communes va être revue en 2022, et celle de Dronne et Belle sera, selon toute vraisemblance, agrégée à une autre entité. Le fait de compter plus de 3.500 habitants permettra à notre nouvelle commune de disposer de plus de délégués et donc d'avoir un poids plus important.

Son fonctionnement :

La commune nouvelle doit être effective au 1^{er} janvier 2019.

Jusqu'aux prochaines élections, le conseil municipal sera composé de 54 membres (calcul au prorata de la population de chaque commune). La commune actuelle de Brantôme en Périgord perdra un élu.

Le siège de la commune nouvelle sera situé à la mairie de Brantôme en Périgord.

Les maires et adjoints de l'ensemble des communes feront, de droit, partie du conseil municipal.

Il n'existera plus qu'un budget global à l'échelle du nouveau territoire (outre les budgets annexes).

La fiscalité locale devra être harmonisée avec un lissage des taux sur 13 ans dans la plupart des cas.

Plusieurs communes pratiquent déjà des taux assez proches de ceux de Brantôme en Périgord.

Afin de respecter les résultats des précédentes municipales, une charte a été rédigée aux termes de laquelle il est prévu de conserver les communes historiques qui fonctionneront avec un maire délégué, des adjoints délégués et un conseil communal. Les conseillers municipaux qui ne participeront pas à la commune nouvelle seront intégrés à ce conseil communal qui aura un rôle consultatif et de proposition.

L'existence d'un conseil communal pourra être reconduite après 2020.

À partir des prochaines municipales :

La commune nouvelle sera administrée par un conseil municipal représentant l'ensemble des communes historiques qui la constituent.

Comme vous l'avez déjà expérimenté, les électeurs devront voter pour une liste entière de 29 membres, qui devra respecter la parité. Les listes en présence devraient comprendre, en toute logique, des candidats des communes historiques afin que l'ensemble de la population soit représentée.

La nouvelle équipe municipale aura à relever le challenge exigeant mais passionnant d'organiser des services variés à l'échelle d'un nouveau territoire et de veiller au développement harmonieux de ce dernier, chaque commune historique disposant d'atouts incontestables et complémentaires qu'il lui appartiendra de valoriser.

NOTRE FUTUR TERRITOIRE



LA VOIRIE

- ◆ Réfection de tous les trottoirs des H.L.M du Chaboussier.
Après plus d'une décennie d'attente, Dordogne Habitat a enfin raccordé les 22 logements à l'assainissement collectif de la commune.
- Parking Henri IV et place d'Albret : rénovation par du point à temps.
- Les chemins ruraux de Vignerac et des Vignauds seront renforcés par du calcaire et goudronnés.
- Des travaux avenue de Périgueux et chemin du Vert Galant sont réalisés : enfouissement des réseaux, amélioration électrique, éclairage et téléphone.

LES BÂTIMENTS

Abbaye : la première tranche relative à la mise en sécurité électrique est achevée. La grande majorité des câbles électriques et téléphoniques en façade ont été éliminés. Reste à poursuivre la deuxième tranche avant décembre 2018.

Claude Martinot

La GARENNE : CHUTES D'ARBRES !

Nous vous avons déjà alertés au sujet du problème des arbres de la Garenne dont certains auraient dû être coupés avant d'être aussi imposants. Avec les pluies, plusieurs d'entre eux sont tombés, d'autres menacent de le faire et aucune entreprise n'accepte d'effectuer un tel travail en raison des risques.

La commune est bien sûr tenue de prendre les mesures qui s'imposent pour éviter qu'ils ne tombent sur le domaine public et ne causent des dommages aux personnes et aux biens.

Elle doit donc chercher des solutions qui ne manqueront pas d'avoir un coût important...

La CASERNE DES POMPIERS, suite...

Après différentes péripéties, un nouveau centre de secours verra le jour en 2020 dans la zone de Font-Vendôme. La construction devrait commencer fin 2019 - début 2020.

CONSTRUIRE À BRANTÔME EN PÉRIGORD

Comme nous l'avons déjà annoncé, la commune vend des terrains à construire au Village Lapouge Sud. Ils sont viabilisés (l'électricité, le téléphone, l'eau). Ils bénéficient d'un assainissement collectif et la voirie sera faite avec l'évacuation des eaux pluviales.

Les terrains, selon leur surface, sont mis en vente dans une fourchette de 17.053 € à 24.073 €.

Plans, photos et informations plus précis sur le site Internet de la mairie.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à vous rendre en mairie ou à téléphoner : 05-53-05-70-21.



Révision du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Comme on ne le répétera jamais assez...

... de nombreux terrains constructibles risquent de ne plus l'être en 2019 !

Pensez à déposer vos demandes de permis de construire au plus tôt !

PROJET D'ADRESSAGE

DES RUES ET DES HABITATIONS

La municipalité s'engage dans la mise en œuvre de l'adressage de la commune devenu obligatoire.

Les enjeux

- ◆ faciliter les recherches d'adresses ;
- ◆ faciliter les livraisons et le service postal ;
- ◆ répondre à un besoin de sécurité lors des interventions des services de secours (sapeurs pompiers, SAMU, médecins, gendarmerie...) et des intervenants techniques (services des eaux, de l'électricité et des télécommunications) ;
- ◆ permettre l'accès à certains services comme la fibre à la maison.

La qualité de l'adresse est un enjeu de développement économique du territoire, d'égalité entre les citoyens dans l'accès aux services publics de secours et aux services de soins à la personne notamment.

Le cadre

Les communes, dans le cadre de leur pouvoir de police générale, ont le pouvoir de dénomination et de numérotation des rues, places publiques, voies communales et chemins ruraux ouverts à la circulation publique (conformément principalement aux articles L2121-29, L2212-1, L2212-2 et L2213-28 du code général des collectivités territoriales).

À ce titre, il appartient aux communes d'installer les plaques indicatrices de rues, voies, hameaux et habitations, et d'organiser la délivrance des numérotations des habitations.

La démarche

Nous procéderons en 4 étapes :

1. Diagnostic des voies de la commune. Il faut en effet créer des adresses normées, qui répondent à un cadre et à des règles bien précises. Vérification sur place par la municipalité, identification des voies à créer, des habitations à numérotter et des propriétaires concernés, projet de libellé de voies (type et nom).
2. Nomination de voies et numérotation des habitations.
3. Délibération du Conseil municipal arrêtant les noms de voies.
4. Installation de la signalétique, pose des panneaux de voies, délivrance des numéros d'habitations.

Quels impacts pour vous ?

Une fois les noms de rues et numéros d'habitations définitifs attribués, nous vous informerons de votre nouvelle adresse, de manière à ce que vous communiquiez vos nouvelles coordonnées à tous vos expéditeurs (organismes publiques et privés, banques, opérateurs, etc.). Les propriétaires bailleurs devront informer les locataires de ces nouvelles dispositions.

Nous vous informerons en temps utile de toutes les démarches à accomplir et vous accompagnerons dans la réalisation.



Et si vous apportiez un petit plus ?

Votre participation à cette réflexion est la bienvenue !

Tous les hameaux n'ayant pas de noms de rues sont concernés.

Vous pouvez adresser vos propositions de nom de rue en mairie, par mail ou par courrier.

Les brèves

LES CONSÉQUENCES DES FORTES PLUIES...

Chacun peut constater qu'il est particulièrement compliqué cette année de contenir la poussée de l'herbe et d'entretenir régulièrement les espaces verts. La conjonction des jours fériés du mois de mai et de pluies quasi journalières n'a pas permis d'intervenir comme à l'accoutumée : il est impossible de tondre ou de débroussailler lorsqu'il pleut. Nous vous demandons donc un peu de compréhension.

Par ailleurs, nos agents sont régulièrement sollicités pour enlever des arbres tombés sur des routes, arbres qui, la plupart du temps, proviennent de parcelles privées. Cela représente souvent plusieurs heures de travail ce qui induit un coût non négligeable pour la commune surtout lorsque les interventions se produisent un week-end !

Il est rappelé à **TOUS LES PROPRIÉTAIRES DE PARCELLES DE BOIS EN BORDURE DE ROUTES** qu'ils ont l'obligation d'élaguer leurs arbres et de couper ceux qui risquent tomber. La collectivité ne peut pas continuer à assumer leurs propres obligations.

Aussi, toutes les interventions des agents seront désormais facturées aux propriétaires des arbres tombés sur la route et présentant un danger pour la circulation.

VITRINES DES COMMERCES

Il est rappelé aux commerçants que toute réfection de vitrine, tout changement de couleur, toute modification de stores **doivent impérativement faire l'objet d'une demande d'autorisation à la mairie afin de recueillir l'accord des Bâtiments de France.**

Plusieurs vitrines ont été refaites en gris très foncé, après accord des Bâtiments de France. Il en existe une par rue. Même si elles sont élégantes, il ne sera pas possible d'en accepter davantage car Brantôme deviendrait « la Venise Noire », ce qui ne constituerait pas une bonne publicité.

Afin de conserver l'attractivité de la commune, essentielle pour le commerce, il est indispensable de conserver une diversité de couleurs, dans la gamme permise par les règles des Bâtiments de France.

Toute personne qui ne respecterait pas la démarche préalable de demande d'autorisation en mairie pourra être contrainte de refaire les travaux.

N.B. : Toujours dans un souci d'esthétique et d'harmonie, il est interdit, par les règles d'urbanisme, de poser des parasols publicitaires de couleur vive avec des marques de boissons notamment, et il convient de veiller à l'intégration de manière raisonnée des climatisations, ventilateurs, etc.

RUE PUYJOLI

Le label « ville fleurie » impose la suppression des pots de fleurs qui nécessitent un arrosage plus important. Pour satisfaire à cette obligation **mais aussi pour poursuivre l'embellissement et l'attractivité de cette rue**, après la plantation de rosiers, nous avons mis en place des massifs plus esthétiques que le mobilier urbain traditionnel, et surtout plus solides pour résister aux chocs des véhicules.

Ces massifs ont été imaginés et réalisés par les agents de la commune que nous félicitons pour leur créativité et la qualité de leur travail.

Nous avons également conservé des places de stationnement en nombre suffisant pour ne pas pénaliser les commerces et tenté de concilier les demandes des uns et des autres. Il est d'ailleurs rappelé que cette rue est en zone bleue et que le stationnement y est limité à une heure. D'autres zones bleues, très près de la rue Puyjoli (place du Marché et place d'Albret), sont aussi disponibles.

SI CHACUN RESPECTE LES RÈGLES, ce qui est indispensable pour qu'une société puisse fonctionner harmonieusement, les souhaits et besoins de tous pourront être satisfaits.

LES FACTURES D'EAU

Comme nous vous l'expliquions il y a un an déjà (cf. bulletin municipal de juin 2017), les factures d'eau ont subi une hausse importante car la commune s'est vue dans l'obligation, par la loi NOTRe, de transférer la compétence « eau » au Syndicat (SIAEP de la Chapelle Faucher-Cantillac).

Pour la gestion, le SIAEP adhère au SMDE 24 qui recherche, entre autres, d'éventuelles traces de résidus de produits chimiques dans l'eau que nous consommons et propose des solutions pour y remédier.



**ZONE
PIÉTONNE
DE 14h A 19h**

**Sauf
accès garages
et RV médicaux**

La RUE PUYJOLI sera PIÉTONNE
et donc fermée à la circulation
ET au stationnement
tous les après-midi de 14h à 19h
du 13 juillet au 19 août inclus.

L'accès aux garages des riverains sera évidemment autorisé, de même que l'accès pour les consultations médicales.



**DE 9h A 14h
MAXI 1h**



DE 14h A 19h

Sauf RV médicaux

⇒ Afin que cette mesure porte ses fruits et rende la rue plus attrayante,
MERCI de bien vouloir respecter la signalétique.

« TARIF PRÉFÉRENTIEL » sur les PARKINGS PAYANTS, suite....

Depuis l'année dernière, le conseil municipal a décidé de mettre en place un tarif préférentiel sous forme d'abonnement. Ce forfait permet à ceux qui le souscrivent de stationner sur n'importe quel emplacement payant de la commune (sauf en cas d'animations ou de marchés) pour **une somme forfaitaire annuelle de 280 €**.

Après un an d'essai, nous avons donc décidé d'adapter la formule notamment en le rendant valable un an à compter de sa date de paiement (et non plus obligatoirement du 1er juillet au 30 juin).

Nous avons également voté un **forfait « hiver » de 117 €** qui sera valable du 1er octobre au 28 (ou 29) février.

Ces deux forfaits doivent être renouvelés chaque année et seul un véhicule par établissement professionnel ou domicile pourra en bénéficier.

L'arrêté précisant les conditions d'attribution est disponible en mairie. Vous pouvez d'ores et déjà présenter votre demande avec un justificatif de domicile ou de domiciliation du local professionnel, un extrait Kbis ou du répertoire des métiers et une copie de la carte grise du véhicule.

Le nombre de forfaits reste limité afin de laisser malgré tout des emplacements accessibles aux autres usagers.

Nous vous rappelons que la loi ne permet pas de réserver un emplacement dédié pour l'abonné. Les zones bleues sont bien sûr exclues de ce dispositif.

Afin que les mêmes règles s'appliquent à chacun, tout véhicule qui ne sera pas pourvu d'un ticket de stationnement valable sera verbalisé.

RAPPEL !

ZONES BLEUES = stationnement gratuit et limité à 1h avec le disque bleu

- > place d'Albret (places matérialisées en bleu)
- > place du Marché
- > rue Puyjoli
- > places réservées aux clients de la pharmacie, parking du Vert Galant (expliqué dans un précédent bulletin)



PARKINGS PAYANTS = horodateur

- > place d'Albret (places matérialisées en blanc)
- > quai Bertin
- > places Charles de Gaulle
- > parking Henri IV

S
T
A
T
I
O
N
N
E
M
E
N
T

E
N
V
I
R
O
N
N
E
M
E
N
T

Les buis, la pyrale, les champignons (...)

Suite à de nombreuses demandes de votre part, nous partageons avec vous de nouveau nos méthodes d'entretien des buis.

Utilisation de **bacillus thuringiensis** (respecter la dilution fabricant) 2 à 3 fois par an avec, pour chacun, 2 passages à 10 jours d'intervalle. Ce produit, compatible avec l'agriculture biologique permet d'éliminer les chenilles de pyrale et d'éviter leur appétit dévastateur des feuilles de buis.

Attention toutefois si vous utilisez ce produit sur des buis étant à proximité de massifs fleuris : la faune auxiliaire pourrait être touchée. Soyez donc précis dans votre vaporisation et n'oubliez pas qu'il ne faut pas approcher ensuite la zone pendant 8h !



Dates de passage : au printemps, en mars/avril, dès l'apparition des premières chenilles. En juillet/août et fin septembre/début octobre, toujours en surveillance des chenilles.

Renforcement des buis par utilisation de **biostimulants** : mélange ortie-prêle-consoude (respecter la dilution fabricant) tous les mois si les buis sont un peu souffreteux sinon tous les 2 à 3 mois. **Taille** : aux environs de fin mai, une fois que la pousse printanière est terminée. Il est impératif d'utiliser une cisaille bien entretenue.

Si vos buis ont été attaqués, la meilleure solution est de couper uniquement les petits rameaux touchés et de laisser la plante repartir. Cela peut mettre plusieurs mois voire années mais faites-lui confiance, elle repartira à coup sûr !

Une coupe de printemps pour les charmes de l'Avenue Devillard

Vous l'aurez remarqué, plusieurs charmes de l'avenue Devillard ont été sévèrement taillés. Suite aux grandes difficultés de visibilité rencontrées par les habitants et utilisateurs des sorties perpendiculaires, il a été indispensable de trouver une solution d'équilibre : garder les charmes mais au lieu du port pyramidal qui apportait une verticalité végétale, nous avons choisi de les reconduire en port naturel, qui sera toutefois maîtrisé étant donné le passage et la densité urbaine du site.

Aussi, les arbustes qui gênaient le plus ont été taillés dès la mi-mai, les charmes qui sont encore en pyramide ne seront taillés comme les autres que cet hiver. Ce décalage est dû au fait qu'une taille si sévère à cette période augmente fortement le risque de dépérissement précoce... Nous avons choisi de ne prendre le risque que pour les arbustes dans l'axe immédiat des sorties de véhicules perpendiculaires.

Les arbustes pendront de la hauteur pour devenir « arbres » et garderont le tronc dégarni. À terme, ils seront accompagnés environ tous les 5 ans pour composer avec les éléments environnants (lampadaires, façades, avenue...).



ROSIERS RECHERCHENT FAÇADE

Vous êtes propriétaires d'une façade rue Gambetta...

N'attendez plus pour embellir vos murs par un fleurissement vertical - rosiers, jasmin...

- comme cela a été fait rue Puyjoli.

N'hésitez pas à venir en mairie pour connaître les possibilités de réalisation.

AMÉNAGEMENT 1er SEMESTRE 2018

- La rue Puyjoli accueille désormais, outre ses rosiers anciens, des structures bois/métal pérennes et fleuries durablement. Cela permet d'encourager le cheminement et la découverte de cette rue ainsi embellie. Une plantation arbustive, vivace et rustique succédera au fleurissement mixte de cet été.
- Le long du parking d'été qui jouxte la baignade, une haie de charmes a été installée pour délimiter l'espace avec le champ d'un propriétaire voisin. Les plantations d'arbres qui devaient être faites en fin d'hiver ont dû être reportées à l'automne prochain en raison d'une météo trop pluvieuse qui n'a pas permis d'accueillir les engins de terrassement nécessaire.
- Le columbarium de St-Julien est enfin implanté. Son Jardin du Souvenir accueille lui aussi un fond de plantes vivaces et rustiques qui n'attendent que les beaux jours pour prendre de l'ampleur ! Les allées principales ont été végétalisées dans un double objectif : harmoniser des lieux de recueillement par une présence végétale et améliorer la facilité d'entretien.
- Le columbarium et Jardin du Souvenir de Brantôme vient d'être redessiné : des arbustes et plantes vivaces apportent beauté et esthétique à ce lieu de recueillement.

CIMETIÈRES ET ENTRETIEN

Plusieurs remarques sur l'entretien du cimetière de Brantôme ont été déposées en mairie ce début de printemps.

Malgré les passages hebdomadaires des agents techniques, le résultat n'a pas semblé toujours satisfaisant et nous nous en excusons. Comme tout un chacun cette année, nous devons composer avec une météo pluvieuse ponctuée de coups de chaud qui profitent au monde végétal. Nous sommes très attentifs à l'entretien de ce lieu de recueillement



et avons tenu compte des remarques pour accroître encore le soin apporté.

À préciser que les bas de murs intérieurs ne sont pas fauchés car nous implantons progressivement des roses trémières, de la jachère fleurie et des chrysanthèmes. Le résultat attendu n'est pas encore obtenu, nous espérons l'atteindre d'ici l'année prochaine. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre patience !

PROJET D'AVENIR

Le 5 juin 2017, un avant-projet de réhabilitation du Grand Jardin a été présenté en salle du Conseil dans le cadre de la commission environnement, en compagnie de partenaires (ABF, Conseil Départemental, Office de tourisme intercommunautaire, Associations culturelles).

Le résultat des réflexions offre une approche très intéressante, bien pensée et de bonne qualité dont voici une brève synthèse : dans un esprit alliant Renaissance et Contemporain, il combine un espace dédié aux animations, un espace jardin fleuri, des promenades champêtres, une mise en valeur des reposoirs, une abondance de lieux d'observation, la préservation et le renouvellement du patrimoine arboré dans un plan d'ensemble afin d'offrir à tous un lieu agréable à visiter à toutes les périodes de l'année.

Les personnes présentes à cette réunion ont fortement apprécié que cet avant-projet ait été avant tout pensé pour les Brantômois même si, par voie d'extension, il profiterait aux visiteurs.

Comme le site est un espace classé, la DRAC Aquitaine aura à donner une autorisation pour ouvrir une étude officielle. Plusieurs années seront encore nécessaires pour mettre en œuvre la réalisation d'un tel projet qui pourra bénéficier de financements publics et mêmes privés.

À noter que cet avant-projet est le fruit d'une étude de 5 étudiants paysagistes de la Licence professionnelle « Design des milieux anthropisés » parrainée par Gilles Clément, dans le cadre d'un projet tuteuré. **Il s'agit donc d'une opération gratuite pour la mairie.** L'article publié le 5 juin dernier par le journal Sud-Ouest contient des inexactitudes en ce qu'il laisse à penser que le projet de réaménagement du Jardin des moines a été voté par le conseil municipal et est engagé. Cela n'est pas le cas.

Marie MESNAGE

La Vallée de la Dronne, de Brantôme à sa confluence avec l'Isle, fait partie du réseau européen Natura 2000. Avec ce réseau, l'Union européenne a souhaité distinguer des sites remarquables par la présence de milieux naturels d'exception et d'espèces rares.

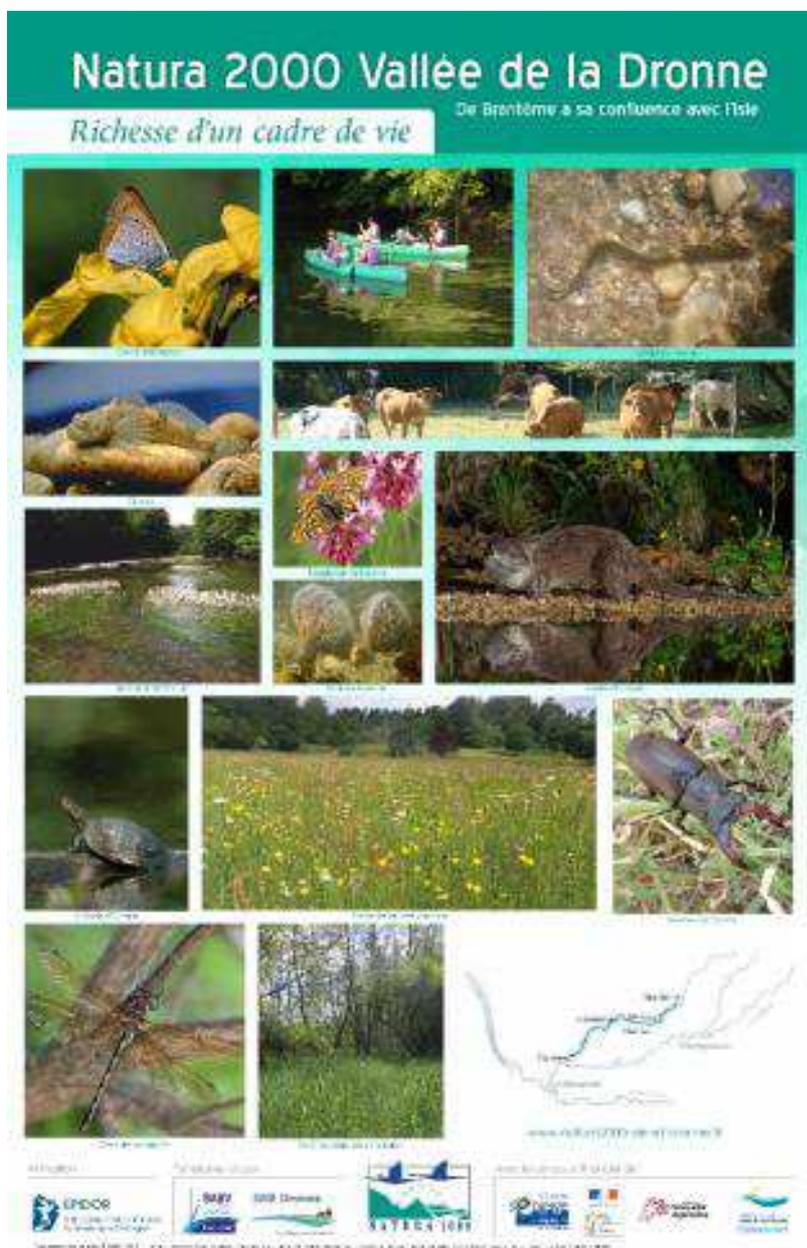
Sur 120 km, dans la Dronne et dans sa vallée inondable, on trouve le Chabot, la Grande alose, la Cistude d'Europe, le Cui-vré des marais, la Loutre d'Europe, des prairies et forêts alluviales...

En tout, ce sont neuf habitats aquatiques et terrestres et vingt-deux espèces d'intérêt communautaire qui sont dénombrés dans plus de 6000 ha de vallée où l'on peut observer bien d'autres richesses naturelles. C'est aussi un espace de promenade et de détente où s'expriment des usages divers, agricoles ou non, compatibles avec la préservation de l'environnement.

Pour conserver cette qualité environnementale, un certain nombre d'actions positives pour l'environnement doivent être menées : restauration de milieux naturels et de prairies humides, par exemple, par des fauches ou un pâturage adapté ; restauration des haies ou bosquets ; restauration des mares, suivis d'espèces ou encore information et communication.

La charte Natura 2000 de la Vallée de la Dronne et les contrats Natura 2000 ouvrent des possibilités aux propriétaires, aux exploitants agricoles ou aux collectivités qui souhaiteraient s'engager de manière volontaire dans ces actions. Des fonds européens et de l'État sont mobilisables à cette fin. La charte Natura 2000 propose quant à elle une liste de bonnes pratiques permettant de préserver les milieux naturels : ne pas utiliser de produits phytosanitaires, maintenir les boisements naturels et les haies, préserver les zones de refuge pour les animaux, privilégier les techniques végétales...

D'une manière générale, EPIDOR, qui anime le site Natura 2000 Vallée de la Dronne à l'aval de Brantôme, et les syndicats de rivière locaux, qui l'accompagnent dans cette démarche, souhaitent susciter une prise de conscience de la qualité environnementale de la vallée de la Dronne.



Plusieurs outils d'information et de sensibilisation seront mis en œuvre, tel le site Internet www.natura2000-isle-et-dronne.fr, et un important travail de terrain se déroulera sur plusieurs années.
Animation du site Natura 2000 - Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne - EPIDOR
Place de la Laïcité, 24 250 Castelnau la Chapelle - 05 53 29 17 65 - epidor@eptb-dordogne.fr
Animation locale - Syndicat Mixte de Rivières de la Dronne - 9 ter rue Couleau, 24 600 Ribérac
Tél. : 05 53 91 98 78

MOUSTIQUE TIGRE « *Aedes albopictus* »

La Dordogne est désormais classée au niveau 1 du plan anti-dissémination de la dengue et du chikungunya, virus que le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est susceptible de transmettre (tout comme le virus Zika) dès lors qu'il rencontre une personne récemment infectée.

Ce moustique s'est propagé rapidement en France, depuis l'Italie. À ce jour, il est implanté dans 33 départements.

La seule façon de **limiter sa prolifération est de détruire les endroits où il se reproduit** (il se développe dans les **eaux stagnantes** situées autour des zones habitées). Voici quelques conseils pour éviter la prolifération de cette espèce :

- Coupelles sous les pots de fleurs, vases : videz-les régulièrement (au moins une fois par semaine) ou supprimez-les.
- Seaux, matériel de jardin, récipients divers : videz-les puis retournez-les, ou mettez-les à l'abri de la pluie.
- Bidons de récupération d'eau : recouvrez-les à l'aide d'un filet moustiquaire ou de tissu, en vous assurant que les moustiques ne pourront pas accéder à l'eau.
- Bassin d'agrément : introduisez des poissons qui mangeront les larves.

Aussi, les services de l'État et les collectivités se mettent en ordre de marche pour pouvoir faire le rapprochement très rapide entre la détection d'un malade et la présence du moustique. Pour la période de nuisance du moustique tigre (de mai à novembre), la préfecture va prendre un arrêté décrivant les opérations de surveillance et de lutte contre le moustique tigre.

Pour sa part, le Conseil départemental a décidé de prendre en charge la surveillance.

Dès le 1er mai, des pièges pondoirs seront mis en place afin de mieux connaître les lieux de présence du moustique et sa progression.

Vous pensez avoir observé un moustique tigre? Vous souhaitez le signaler ?

L'ensemble de la population peut participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne permettant ainsi de compléter les actions mises en place.

Rendez-vous sur le site de la Préfecture et cliquez sur le bouton « Signaler », quelques questions vous aideront à mieux savoir si vous êtes en présence de cette espèce.

Pour pouvoir signaler la présence d'un moustique tigre aux autorités sanitaires, il faut que vous disposiez d'une photo d'un moustique tigre ou d'un moustique dans un état permettant son identification. Aucune identification ne sera possible si vous ne disposez pas de l'un ou de l'autre.



Attention, tout ce qui vole n'est pas moustique, et tous les moustiques ne sont pas des moustiques tigres.

La prévention passe également par la protection contre les piqûres de moustiques.

Plusieurs méthodes sont possibles : port de vêtements longs et amples, aménagement de l'habitat (moustiquaires aux fenêtres...), utilisation de produits répulsifs. L'*Aedes albopictus* ayant une activité diurne, l'utilisation de répulsifs cutanés reste l'option la plus efficace.

Parmi les différents produits proposés sur le marché, tous ne sont pas d'une efficacité optimale.

Les autorités sanitaires recommandent l'utilisa-

tion des produits dont l'efficacité est reconnue. Il existe toutefois des précautions d'emploi pour certains publics sensibles (nourrissons et femmes enceintes notamment).

Pour connaître ces produits et leurs conditions d'utilisation vous pouvez consulter les recommandations émises par le ministère de la santé et accessibles.

Vous pouvez également demander conseil à votre pharmacien ou à votre médecin.

La vie au collège

La fin d'année scolaire est imminente, et l'heure des premiers bilans sonne déjà au collège Aliénor-d'Aquitaine.

La salle de jeux tant attendue est ouverte aux collégiens entre midi et deux : baby-foot, air-hockey (jeu de palets) et espace-détente permettent aux élèves de s'amuser et d'échanger. Le stage de voile à Bombannes, en Gironde, pour les 5^e et le voyage culturel en Angleterre, à Londres, pour les 3^e se sont passés à merveille, ainsi que les voyages spécifiquement organisés pour les 50 latinistes et les 100 occitanistes.

Grâce au conseil départemental, les bâtiments vont se parer d'une double signalétique pendant l'été, avec des panneaux-indicateurs en français et en occitan ; tout devrait être prêt pour l'arrivée des premiers élèves bilingues en septembre !

Le bureau de la vie scolaire vient d'être entièrement repensé, plus accueillant pour les élèves et leurs parents, et bien plus fonctionnel pour les 3 surveillants qui y travaillent.

Le 22 mars, la participation des collégiens au carnaval a battu des records, et le 18 mai dernier, la chorale du collège s'est brillamment illustrée lors de la grande soirée à l'Agora de Boulazac.

La lutte contre le gaspillage alimentaire se poursuit, avec les menus-récompense offerts mensuellement aux élèves, afin de valoriser leurs efforts à table. Aidé par le SMCTOM de Nontron, le compostage des restes alimentaires fonctionne bien.

L'association sportive a accueilli plus d'une cinquantaine d'élèves tous les mercredis après-midi, leur engagement sportif leur a même permis de décrocher l'accès à la finale départementale en sports collectifs et la qualification académique en tennis de table et en badminton !



Le cross du collège s'est déroulé le 2 mai sous un magnifique soleil : les collégiens ont couru pour rapporter des dons aux associations FSE, Vaincre la mucoviscidose et Amnesty international ; la mairie avait assuré toute la mise en

sécurité du parcours autour du collège, et les coureurs ont même été encouragés par des riverains !!!

Tous les élèves de 4^e et de 3^e ont suivi la formation de secouriste et obtenu le diplôme du PSC1. Ce sont d'ailleurs ces mêmes élèves qui ont assuré la surveillance du cross, tout au long du parcours !

Le conseil municipal des jeunes prend ses marques : après l'exposé des fonctions d'élus par mesdames Ratinaud et Clauzet, de nombreux élèves se sont portés candidats à cette nouvelle fonction.

De nombreuses interventions sont venues ponctuer l'année scolaire : les dangers d'Internet et des drogues (par les gendarmes de Brantôme-Mareuil), le corps et la sexualité (par le Centre de planification et d'éducation familiale de Périgueux), le harcèlement et la violence verbale par une troupe théâtrale bordelaise.

En septembre, une dizaine d'élèves supplémentaires est attendue, ce qui portera le nombre de collégiens à 300, un bel effectif pour le collège de Brantôme en Périgord, qui effectuera sa 38^e rentrée !



L'émotion était vive lorsque les 40 collégiens choristes ont entamé le Chant des Partisans, lors de la cérémonie d'hommage aux fusillés de Brantôme le 26 mars dernier.

Philippe Vulliet, principal du collège Aliénor-d'Aquitaine
Contact : pr.0240010F@ac-bordeaux.fr

Du nouveau au restaurant scolaire pour les enfants de l'école élémentaire



Dès la rentrée de septembre, les élèves de l'école primaire pourront découvrir leur nouvelle salle à manger.

En collaboration avec notre société de restauration ELIOR, nous avons pensé un self rien que pour eux.

Ce concept de restauration collective, est destiné aux enfants de 6 à 11 ans généralement habitués à être servis à table. En effet, le self privilégie l'autonomie des enfants.

L'idée est de les responsabiliser en leur proposant un parcours adapté avec une signalétique de couleurs, des meubles à leur hauteur, une vaisselle légère et pratique. Ils peuvent choisir certains plats, adapter les quantités à leur appétit, s'asseoir avec leurs camarades et surtout manger à leur rythme.

Dans ce parcours, les enfants passent par l'*Îlot aux plateaux* où ils prennent un plateau, puis vont au *Mont Grelotte* où ils choisissent leur entrée, leur fromage et leur dessert. Il se rendent ensuite à table pour poser leur plateau avant d'aller à la *Réserve de l'Aventurier* pour récupérer leurs couverts, du pain et une serviette.

À ce stade, les enfants vont chercher un verre et mangent ensuite leur entrée en toute tranquillité. Dès qu'ils l'ont finie, ils peuvent aller prendre leur plat chaud au pôle *Volcan mijoté* où un cuisinier les sert.



À la fin du repas, ils rejoignent l'*Archipel Poubelle* pour débarrasser les plateaux. Toujours dans un souci pédagogique, une sensibilisation au gaspillage et au tri sélectif sera également mise en place.

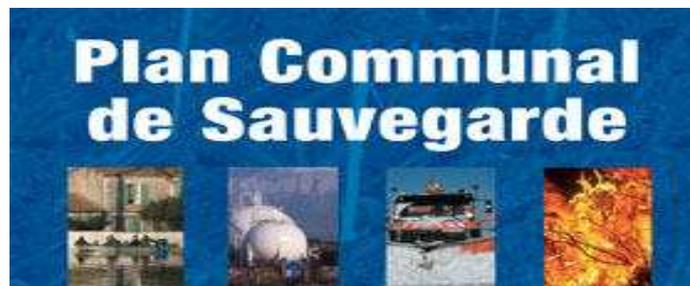
Afin de faciliter cette nouvelle organisation, les agents techniques de la commune réaliseront durant l'été les travaux nécessaires. Les agents de la cuisine et du temps périscolaire se rendront dans un self similaire afin de se familiariser avec cette nouvelle formule.

Il nous paraissait indispensable de mettre en place ce concept qui permettra tout d'abord de développer l'autonomie des enfants mais aussi de les sensibiliser au développement durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

De plus cela aura un impact positif sur le flux des enfants et permettra d'optimiser le confort acoustique du lieu et donc d'améliorer le quotidien des enfants mais aussi des agents.

« *Bon appétit à eux* »

Anne Marie Clauzet



La commune a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S), véritable outil organisant la gestion d'un phénomène grave. Ce plan vise avant tout à protéger au mieux les personnes sinistrées ; il vient en soutien aux différents services de secours (pompiers, gendarmerie, SAMU, ...).

Le P.C.S prévoit les modalités de pré-alerte et l'information de la population sur les risques susceptibles de toucher le territoire de la commune par le biais du **DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) **joint à ce bulletin**.

Le P.C.S est l'outil opérationnel du Maire dans son rôle de directeur des opérations de secours qui doit apporter des réponses concrètes aux problèmes rencontrés dans l'urgence. Le Maire a l'obligation d'organiser les interventions nécessaires en prévoyant :

- ◆ les moyens d'évaluation de risques en période de crise ;
- ◆ l'alerte et l'information de la population ;
- ◆ la mise en œuvre de la protection de la population, voire l'évacuation des zones à risques en prévoyant l'accueil, l'assistance, l'hébergement des populations devant être déplacées ;
- ◆ les moyens matériels et l'organisation matérielle durant l'évènement ;
- ◆ les mesures permettant le retour à la normale une fois la crise terminée.

Des exercices de simulation seront organisés afin de tester ce plan.

Monique Ratinaud



NOUVEAU VOTE POUR LES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES



En cours d'année, la démission du maire de Condat-sur-Trincou a eu une conséquence sur la composition du conseil communautaire. Lors de la fusion des 3 intercommunalités intervenue le 1er janvier 2014, les délégués s'étaient accordés pour déroger au droit commun et prendre davantage en compte le nombre d'habitants de chaque commune dans la répartition des sièges. Ainsi Brantôme disposait de 9 délégués.

Après le regroupement avec Saint Julien de Bourdeilles, ce nombre était de 10 puisque le maire délégué de St-Julien continuait à siéger.

Cet accord a été remis en cause par la démission du maire de Condat.

Dans un souci de simplification, le conseil communautaire a décidé de se conformer au droit commun. De ce fait plusieurs communes, dont la nôtre, ont vu diminuer leur nombre de délégués.

Ainsi, Brantôme a perdu 3 délégués. Deux ont accepté de se retirer (Mme Fabienne Thorne et M. Cyrille Liénard). Le Conseil municipal a donc dû voter à nouveau pour élire les 7 délégués restants. Ont été élus les candidats de la liste majoritaire « Brantôme, l'avenir ensemble », à savoir : Monique Ratinaud, Claude Martinot, Malaurie Gout Distinguin, Christian Neycenssas, Anne Marie Clauzet, Yves Arlot et Gaston Chapeau. M. Frédéric Vilhès, « Vivre Brantôme autrement », n'a pas été élu.

Le Président de la communauté de communes a autorisé les anciens délégués à continuer de siéger aux conseils communautaires sans voix délibérative et à participer à toutes les commissions dont ils faisaient partie.

FERMETURE DES PISCINES de Champagnac et Bourdeilles en 2018

La décision du conseil communautaire de ne pas ouvrir ces deux piscines en 2018 et 2019 suscite de nombreuses réactions ; des rumeurs totalement infondées sont également lancées : le fait notamment que Brantôme en Périgord a créé une plage pour mettre en difficulté la piscine de Champagnac ; que Brantôme voulait une piscine dans la commune, etc.

La réalité est bien différente : les deux piscines ne sont pas conformes à certaines normes concernant différents domaines (sécurité, code de l'environnement, code du travail). Afin de connaître de façon précise les travaux nécessaires pour une ouverture en toute sécurité, le conseil communautaire a décidé de confier une étude à une société spécialisée dans ce domaine.

Il résulte du rapport remis par cette dernière et adressé aux conseillers communautaires que les travaux qui s'imposent pour remédier aux différents dysfonctionnements relatifs à la sécurité, à l'environnement et au code du travail (risques pour les agents qui les entretiennent) ont été évalués à 1.700.000 € HT pour les deux piscines.

Des bureaux de contrôle ont confirmé et explicité certaines non conformités relevant de leur domaine de compétence.

Le montant des subventions éventuelles pour une telle opération pourrait être de l'ordre de 420.000 €, ce qui laisserait à la charge de la collectivité une somme de 1.280.000 € à financer par un emprunt (dans le meilleur des cas, car l'octroi de subventions n'est pas du tout certain).

Une telle opération impactera le budget communautaire avec un remboursement annuel (capital et intérêt) de 93.972 €, étant précisé que les charges de fonctionnement annuelles pour les deux piscines sont de l'ordre de 50.000 € alors que ces dernières années, elles ont connu une baisse de fréquentation.

Une réunion de concertation a récemment eu lieu, organisée par le président de la communauté de communes en présence de délégués communautaires, des maires des communes concernées, de représentants des utilisateurs des piscines et d'une technicienne de la communauté de communes.

Le Président a expliqué que le conseil communautaire n'a pas pris une telle décision « à la légère » mais sous la contrainte des faits et des impératifs budgétaires.

D'une part, il a rappelé que l'ensemble des non conformités, dont certaines pouvaient avoir des conséquences graves, engageait sa responsabilité y compris pénale. Chacun sait que certains citoyens ne manquent pas de mettre en cause la responsabilité des élus avec dépôt de plainte lorsqu'ils sont victimes de dommages physiques ou matériels.

D'autre part, il a présenté le rapport établi par la société missionnée par la communauté de communes détaillant l'ensemble des non conformités.

Les participants ont demandé s'il était envisageable de prioriser les travaux les plus urgents et d'échelonner les autres dans le temps. La technicienne de la communauté a précisé qu'une telle solution ne paraissait guère pertinente dans la mesure où réaliser des travaux sur une partie impliquera de facto de toucher à une autre.

Le Président et le vice président en charge des finances ont exposé que la situation financière de la communauté de communes ne permettait pas d'envisager les réhabilitations telles que préconisées par le rapport d'expertise avant au moins deux ans. Confrontée à des charges nouvelles et à la baisse des dotations, la communauté de communes a dû procéder à une hausse d'impôts pour équilibrer son budget 2018.

Néanmoins, et afin de répondre aux demandes de précisions des participants quant au détail des coûts par opération, il a été proposé de poursuivre l'étude des données en demandant à la société spécialisée d'élaborer un avant-projet sommaire.

Les communes propriétaires des piscines ont proposé de participer au financement de cette étude complémentaire.



D
R
O
N
N
E
E
T
B
E
L
L
E
S
U
I
t
e

L'association de danse **STEP DANCE** vient de recevoir le label qualité Argent de la Fédération française de danse. Cette reconnaissance nationale s'appuie sur plusieurs critères tels que la qualité des cours, les équipements, et l'engagement dans des projets ou concours. Ce label vient récompenser l'ensemble des efforts que mène l'association pour le développement et la promotion de la danse depuis près de 20 ans.

Cette année encore, par exemple, l'association a organisé des stages, notamment en janvier avec la Compagnie hip hop Hors série qui se produisait le lendemain sur la scène de l'Odysée.

Plusieurs élèves ont encore participé à des concours. Une élève s'est particulièrement distinguée : Thaïs Van Cappel, petite-fille de la famille Bauri résidant sur la commune, a terminé 6ème du Championnat de France de danse Jazz.

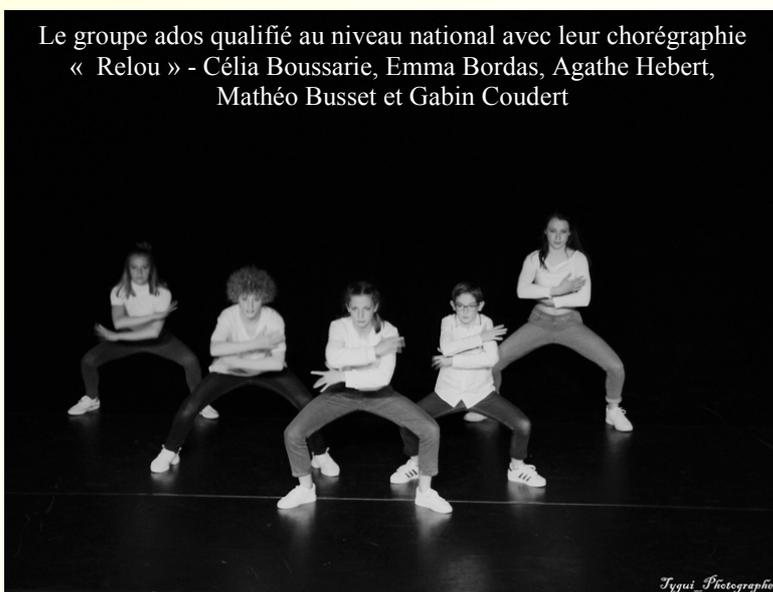
Un groupe d'enfants et un groupe d'ados se sont aussi qualifiés au niveau national des Rencontres chorégraphiques et concourront en juillet pour l'ultime épreuve. Les chorégraphies de ce concours seront présentées lors de la Journée des associations le 15 septembre prochain.

En parallèle, les élèves ont préparé le gala de fin d'année intitulé « Édition du jour », qui a eu lieu samedi 2 juin à l'Agora de Boulzac, avec leurs professeurs Delphine Perrière et Abdoul Ouedraogo.

Rappelons que Step Dance propose la pratique de différentes disciplines : **jazz, contemporain, classique, hip hop enfant et ado, ragga dance hall enfant, ado/adulte et gainage/étirement.** À partir de 4 ans.

Renseignements : Delphine P. - 06.07.55.29.82

Le groupe ados qualifié au niveau national avec leur chorégraphie « Relou » - Célia Boussarie, Emma Bordas, Agathe Hebert, Mathéo Busset et Gabin Coudert



Jygui. Photographer



Vous savez tous, ou presque, qu'ALAIJE assure le fleurissement de notre ville et a contribué à l'obtention de la deuxième fleur, mais peut-être savez-vous moins que notre jardin se visite et que des animations s'y déroulent durant la bonne saison.

Nous attendons donc avec impatience que vous veniez le découvrir ou redécouvrir.

Réparti sur 1.2 ha, le jardin est divisé en plusieurs thématiques dont les plantes médicinales et aromatiques, les vivaces, les toxiques, la collection de sauges... Plus de 600 variétés ornementales et potagères y sont représentées.

Le travail se fait dans le respect de l'environnement et de la biodiversité, sans intrant chimique.

Jardin botanique
Chemin du Vert galant
24310 Brantôme en Périgord



UNE ASSOCIATION POUR NOS AÎNÉS

C'est avec le soutien du directeur de l'E.H.P.A.D de Brantôme que des membres du personnel ont créé l'association « **LES SOLEILS D'ARGENT** ». Celle-ci a pour but d'améliorer l'offre de service et d'animation au sein de la résidence de la Dronne. Nos projets consistent à impliquer, selon leurs capacités, les résidents au sein de l'association grâce à la réalisation de gâteaux, de confitures, de petites décorations... qui seront mises en vente lors de manifestations tout au long de l'année ou lors de temps forts (Pâques, fête nationale, Toussaint, Noël...) au profit de l'association qui, par

ces fonds, développera des animations et sorties au bénéfice des résidents.

En parallèle, cette association a pour but de mettre en place une petite boutique de produits de première nécessité afin d'apporter un service de proximité aux résidents et, de fait, faciliter leur quotidien.

Cette association est ouverte à tous ceux qui souhaitent apporter leur soutien et apporter un peu plus de bien-être à nos résidents. Pour cela, n'hésitez pas à demander le bulletin d'adhésion auprès de l'animatrice de l'E.H.P.A.D.

Contact :

animation.ehpad.brantome@sil.fr
05-53-02-36-36

Le bilan de la saison du CAB (club de foot) :

le mot du Président, Pascal Mazeau

Au niveau des jeunes, le CAB fait toujours partie du groupement Belle et Dronne qui présente une ou plusieurs équipes dans chaque catégorie d'âge (de U6 à U18 avec, cette année, des fortunes diverses). Les résultats de la saison des jeunes ont été détaillés à l'assemblée générale le vendredi 8 juin. À noter la participation de l'équipe U11 à la finale départementale au stade Sylvain Dumazet. Ce jour-là, près de 200 gamins se sont retrouvés à Brantôme : c'est aussi cela, le CAB.

S'agissant des seniors, la saison est très satisfaisante puisque l'équipe 1 accède à nouveau au niveau régional quitté il y a 21 ans. Il s'agit là d'une belle réussite surtout si l'on se souvient qu'il y a 5 ans le CAB s'était retrouvé en grande difficulté financière en raison de la malveillance de l'un de ses dirigeants. Heureusement, quelques dirigeants, notamment Philippe Delage et Patrice Cluzeau, ont relevé le challenge et sont parvenus à remettre le club « à flot ».

Sportivement, le choix a été fait il y a 2 ans et demi de confier les entraînements des seniors et la gestion de l'équipe A à Franck Puybonnieux. La mission était simple : « sauver les meubles » la première année et reconstruire une identité CAB afin de pouvoir être de nouveau ambitieux et faire que le CAB et la ville de Brantôme redeviennent une place forte du football départemental.

La montée dès cette saison n'était pas forcément programmée mais elle vient récompenser le travail de tout un club. Je ne citerai pas de nom de

crainte d'en oublier mais je donnerai quand même une mention particulière à Claude Rémy (dirigeant) et à Cédric Laurent (joueur), fidèles parmi les fidèles.

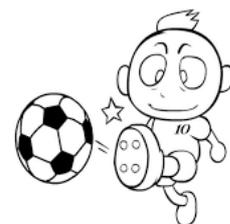
L'équipe B est également à féliciter pour sa saison même s'il est frustrant de perdre en demi-finale de coupe et de terminer 3^{ème} à 3 points seulement de la montée. Bravo aux 2 coachs Stéphane Laramée et Mickaël Dugenet.

À titre personnel, je suis très heureux de dire que le CAB, par le comportement de ses joueurs et dirigeants a fait honneur à la ville de Brantôme partout où il s'est déplacé. Je suis également fier de constater que l'identité CAB dont je parlais précédemment est belle et bien là de nouveau à tel point que l'on a le sentiment que même les joueurs (quel que soit leur niveau) qui nous ont rejoints récemment font déjà « partie des meubles ».

Un bonheur n'arrivant jamais seul, le nouveau club house devrait arriver au cours de la prochaine saison. Merci à Madame le Maire et aux élus d'avoir compris que le CAB a besoin de ce nouvel outil pour grandir.

La saison à venir va être passionnante mais également difficile car avec la refonte des championnats de ligue et la suppression d'une division, c'est presque comme si l'équipe A montait de 2 niveaux.

Aussi, toutes les bonnes volontés qui souhaitent rejoindre le CAB sont les bienvenues !



S'il est une association faisant partie du paysage culturel et populaire de Brantôme, c'est bien celle du **FOYER LAÏQUE**. En effet, ce dernier existe depuis 1947 et s'appelait, à l'origine, « l'Amicale laïque des anciens élèves de l'école de Brantôme ». Elle pratique en son sein la mixité des générations comme des cultures.

Depuis sa création et, au fil des années, le Foyer Laïque a eu de nombreuses sections. On se souvient notamment des sections « danse », « volley-ball », « cinéma », « informatique », « yoga », ou encore « théâtre ». Il a également permis à de nombreuses associations de voir le jour. En effet, de tout temps, il a accueilli en son sein des groupes de personnes qui avaient la volonté de proposer de nouvelles activités et qui peu à peu ont pris leur envol et leur indépendance. On pense ainsi au tennis club, au judo club, au club du troisième âge.

Aujourd'hui, outre ses actions pour aider aux différents projets des écoles, le Foyer laïque soutient cinq sections dynamiques.

L'année 2017 fut riche en actions, 2018 sera pleine de surprises.

L'atelier théâtre « Passage à l'acte » a proposé avec succès des représentations de Musée Haut - Musée Bas de Jean-Michel RIBES. Preuve que notre troupe trouve son public, les séances se font devant un parterre de plus en plus nombreux.

De son côté, la chorale « Y'a d'la voix », après une année bien remplie, commence une nouvelle aventure musicale avec un nouveau chef de chœur, Marc Elysée - un professionnel qui a de nombreuses idées novatrices et des propositions artistiques originales pour notre vingtaine de chanteurs qui trouvent là un nouveau souffle à leur pratique.

Quant aux « Buffaires », notre atelier saxo, ils accueilleront encore tous les musiciens jazz qui veulent venir jouer librement avec eux et se faire plaisir.

Mais le Foyer Laïque de Brantôme propose de nouvelles activités.

Les cours d'occitan pour adultes reprennent car ils ont trouvé un nouveau professeur, Josiane Eyssalet. C'est une bonne nouvelle pour les parents et autres adultes qui souhaitent s'initier à la langue historique de notre pays car les cours sont tous niveaux et ouverts bien sûr aux débutants.

De même, un petit nouveau est venu rejoindre l'offre culturelle, **un atelier d'improvisation** animé par une professionnelle, Isis Aimery. L'idée est de permettre à tous de s'initier aux jeux du théâtre improvisé et de goûter au plaisir d'apprivoiser l'inconnu.

Si vous souhaitez rejoindre le Foyer Laïque et participer à une ou plusieurs de nos activités vous serez les bienvenus.

Contact : 06 31 31 08 58

Chorale : le lundi de 20h à 22h (salle de musique, à côté des écoles).

Atelier improvisation : le vendredi de 18h à 19h30 (salle de la RPA, derrière Brantôme loisirs).

Cours d'occitan : le lundi de 18h30 à 19h30 (salle de réunion, école maternelle).

Théâtre : le vendredi de 20h30 à 22h30 (salle de la RPA).

Atelier saxophones : le mardi à 20h ou le mercredi à 10h (salle de musique dans l'abbaye).





FÊTE DES ASSOCIATIONS ET SOIRÉE DES TROPHÉES



Depuis 2003, l'espace socioculturel « Le Ruban Vert » coordonne tous les 2 ans la Fête des associations sur le Brantômois. Cette manifestation a pour objectifs de faire se rencontrer les associations locales, de faire découvrir aux habitants tout ce qui est proposé sur le territoire et de valoriser le bénévolat.

Cette année, la fête des associations aura lieu le **samedi 15 septembre au Jardin des Moines**.

Comme nous l'avons expérimenté en 2016, la mairie de Brantôme en Périgord se joindra cette année encore à l'événement en organisant, en collaboration avec les associations sportives, la soirée des Trophées ce même jour, à partir de 18h30. Cette soirée est évidemment ouverte à toutes celles et ceux qui souhaitent découvrir et soutenir les sportifs (jeunes et moins jeunes) qui se verront récompensés ce soir-là.

En prime, une petite surprise sur l'eau vous attend... !



UN NOUVEAU NÉ : « TEKHNE »

Nous avons mis en place une école d'application d'arts sous forme d'association artistique en avril 2017, nommée TEKHNE (production et fabrication matérielle, en grec) ayant pour vocation l'enseignement et la transmission du savoir-faire. Notre démarche a été insufflée tout d'abord par constat du manque d'entités d'enseignement artistique dans le nord de la Dordogne.

À ce jour, nous comptons 4 administrateurs dont 2 acteurs principaux : Philippe Stemmelen, peintre-sculpteur et Alessia Renier, céramiste à la main. Nos deux ateliers se situent à la Gonterie-boulouneix ; nous avons pour habitude d'œuvrer ensemble en toute complémentarité et solidarité. Nos expériences respectives nous permettent de proposer un enseignement de qualité pouvant aboutir sur une reconnaissance de diplôme pour les postulants.

L'atelier de Philippe Stemmelen est dédié à la sculpture sur terre, sur pierre et sur bois, ainsi qu'à la pratique de la peinture, dessins pour tout public, petits et grands, amateurs, confirmés et fragilisés.

L'atelier d'Alessia Renier, artisane d'art et formatrice en arts plastiques (diplômée niveau 3) est orienté sur le modelage d'argile et la rééducation par les arts manuels dès l'âge de 5 ans. Son expérience de 20 ans passés auprès des patients atteints de cancer en milieu hospitalier (enfants et adultes) lui permettent depuis 2015 de proposer toute forme d'animation aux personnes handicapées ainsi qu'aux enfants avec troubles du comportement. Elle est régulièrement sollicitée en instituts médico-éducatifs.

Tekhne est partenaire exclusif sur le secteur Dronne & Belle de la Ligue Contre le Cancer Dordogne à qui nous reversons une partie de nos bénéfices annuellement.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter :

05.53.05.56.71 / tekhne24@orange.fr

www.tekhne24.com

D'autre part, la commune a fait appel à TEKHNE pour organiser, en étroite collaboration, les 4 marchés de créateurs de cet été, les 20 et 27 juillet + 10 et 24 août, de 17h à 23h.
<https://www.facebook.com/brantome.marchesartistiques>

V
i
e
a
s
s
o
c
i
a
t
i
v
e

Cure de jouvence pour la maquette de la charpente de l'abbaye

Située sous le grand escalier à l'entrée de la mairie, l'imposante maquette a été réalisée en 2000 par les Compagnons du Devoir de Chancelade. Une opération de nettoyage et de rénovation était rendue nécessaire avec l'usure du temps.



Une poignée de bénévoles d'associations s'est attelée à la tâche : ouverture des accès aux tours permettant un entretien intérieur ; réparation et consolidation de pièces de charpente ; remplacement des baies vitrées ; passage de l'éclairage en lampes Led ; reconstruction d'éléments de façade et de faîteaux endommagés ou disparus ; installation d'un panneau d'information.

Aussi, devant ce remarquable ouvrage, pensons à l'habileté de nos anciens et à celle de ces compagnons chargés de perpétuer ce savoir-faire et remercions les bénévoles de la commune qui ont apporté leur concours avec spontanéité et adresse à ce salubre rafraîchissement.

MERCI pour ce beau travail !

LA B.V.B.

Le 3 juin dernier avait lieu la BVB... Enfin, nous devrions plutôt dire « devait avoir lieu la BVB » !!! En effet, après de longues minutes de suspense intense... la 3e édition de cette course entre Brantôme en Périgord, Valeuil et Bourdeilles a dû être annulée, évidemment à contrecœur, en raison d'une « vigilance orange/orage » qui était annoncée à partir de midi (obligation d'être en capacité de rapatrier tous ceux qui étaient encore sur le parcours !).

Alors bien sûr lorsqu'on sait, A POSTERIORI, que l'orage n'est arrivé qu'à 22h... bien sûr, ça énerve... mais lorsqu'on sait également à quel point le temps se dégrade rapidement avec des orages et des vents violents qui arrivent en moins d'une heure, il n'était pas question de prendre le moindre risque... C'est ainsi et nous avons dû faire avec !

Précisons toutefois que certains ont choisi de faire la course ou la marche sous leur propre responsabilité et que les 500 repas prévus, et assurés malgré tout, ont quasiment tous été pris... L'ambiance était joviale et tous ceux qui avaient décidé de rester ont pu profiter d'un moment agréable dans le Grand jardin... ensoleillé !

NOUS TENONS DONC À REMERCIER :

- **Thierry Merlet** et toute sa sympathique et dynamique équipe de **MDF 24**, toujours aussi professionnels ;
- les bénévoles (commerçants, ados et membres d'associations) qui ont rempli leurs missions avec le sourire, et notamment le « Comité Foire Exposition » pour le prêt des chapiteaux ;
- les commerçants partenaires qui nous ont offert de fort sympathiques lots ;
- la Semitour et l'Office de tourisme Dronne Belle ;
- Philippe Stemmelen, pour la réalisation des trophées (que nous gardons en réserve !) ;
- les services administratif et technique de la commune et de la communauté de communes ;
- les communes partenaires : Valeuil et Bourdeilles ;
- sans oublier l'animateur, Thierry Leblanc, qui a su redonner le sourire à tout le monde !

MÉLODIE RESTE...

Comme nous vous l'indiquions dans le précédent bulletin, devant le succès de *Mérodie* - réalisée par le sculpteur Olivier XIX - auprès des Brantômains et des visiteurs, la souscription lancée auprès des habitants pour conserver cette sculpture a mis du temps à faire son chemin mais nous sommes finalement arrivés au bout de l'aventure avec succès. Nous remercions donc chaleureusement les donateurs ainsi que toutes celles et ceux qui ont soutenu cette démarche et nous ont aidés à la mener à son terme, notamment un des responsables de Collecticity.fr, M. Payan, en charge du projet. Un grand merci également à Olivier XIX pour avoir consenti une baisse du prix et pour sa patience...

La partie endommagée est en cours de restauration et sera bientôt remise en place en espérant qu'elle sera à présent respectée.



Un verre de l'amitié sera offert à la rentrée pour remercier de façon plus formelle les généreux donateurs.

Mérodie - Olivier XIX

DATES À RETENIR...

Vous trouverez chez vos commerçants brantômains
un dépliant avec toutes les animations estivales (de mi-juin à fin septembre).

EN OCTOBRE :

6 et 7 : Rencontres littéraires et Remise du prix littéraire - Les Amis de Brantôme
7 : Vide-grenier d'automne au Jardin des Moines - Brantôme Animations
20 : Sortie « Les chemins d'Alaije »

EN NOVEMBRE :

11 : Récital de piano à la salle du Dolmen - Les Amis de Brantôme
18 : Vide-grenier spécial enfants à la salle du Dolmen - Brantôme Animations
25 : animation organisée par « les Enfants d'abord » à la salle du Dolmen

EN DÉCEMBRE :

8 : Téléthon
13 : Fête de la lumière
Marché de créateur > date à définir



Prochaines séances CINÉMA :

20h30 - Salle du Dolmen

26 sept. - 17 oct. - 14 nov. - 12 déc.

Sans oublier 2 séances plein air
dans la cour de l'abbaye :
10 et 31 juillet - 22h

Union périgourdine des mutilés, réformés et anciens combattants

*Section de Brantôme en Périgord

Dimanche 11 novembre :

11 h 00 – Messe en l'Église Saint-Pierre de Brantôme.
12 h 00 – Commémoration de l'armistice de 1918 devant le monument aux Morts.

Mercredi 5 décembre :

10 h 00 – Hommage national annuel aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie, les combats du Maroc et de la Tunisie à Coursac.
17 h 00 – Cérémonie devant le monument aux Morts du Jardin des Moines.

INFOS DIVERSES

LE CHÈQUE ÉNERGIE

Le chèque est une aide mise en place par l'État qui remplace les tarifs sociaux.

Un médiateur national de l'énergie, autorité publique indépendante, a pour mission d'informer les consommateurs d'énergie sur leurs droits et de proposer des solutions amiables aux litiges avec les fournisseurs ou distributeurs d'énergie.

Un site Internet www.energie-info.fr et un numéro vert : 0 800 112 212 (service et appel gratuits) sont à la disposition des usagers pour connaître les différentes étapes lors d'un emménagement ou pour réagir en cas de menace de coupure d'électricité.

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Sous conditions de ressources, les jeunes de 17 à 25 ans peuvent bénéficier d'un accompagnement financier allant de 400 € à 1.200 € pour l'obtention du code et de la conduite s'ils entrent dans les critères d'éligibilité : www.aidepermisdeconduire.fr.

Cette aide régionale s'adresse notamment aux jeunes titulaires d'un diplôme de la filière professionnelle ou agricole s'engageant vers une insertion professionnelle à l'issue de leur diplôme, mais également les jeunes en service civique ou scolarisé en établissement régional d'enseignement adapté en Nouvelle-Aquitaine.

Enfin, rapprochez-vous de la Mission Locale à Nontron qui est chargée d'identifier les jeunes pouvant bénéficier de cette aide, particulièrement si le permis permet la réalisation d'un projet professionnel.

LE CENTRE MÉDICO-SOCIAL (CMS) - Antenne de Brantôme en Périgord

Le Conseil départemental met à disposition des habitants des centres médico-sociaux répartis dans le département. Celui de Brantôme en Périgord qui se situe à côté du Trésor Public (05.53.05.71.17) est rattaché à l'unité territoriale de Ribérac. Ces centres sont animés par des personnels formés - secrétaire de pôle-accueil, assistantes sociales, médecin, infirmière PMI (protection maternelle infantile) puéricultrice, référent RSA, psychologue - qui assurent au quotidien un accueil personnalisé et une écoute attentive pour les usagers en toute confidentialité. Ils tiennent également des permanences.

Les missions du centre médico-social sont diverses :

♦ **Accompagnement des bénéficiaires du RSA**

♦ **Des services destinés à l'enfance :**

Protection maternelle infantile avec les permanences d'un médecin et/ou d'une infirmière (consultation des nourrissons une fois / mois), d'une sage femme qui propose un entretien pré-natal, des préparations à la naissance, des conseils aux femmes enceintes.

Boucle d'Or (lieu d'accueil enfants/parents ou grands-parents au centre de loisirs) propose des temps d'échanges, de découvertes, de jeux.

Aide psychologique pour les enfants en difficulté.

Accompagnement des parents dans leur fonction parentale.

Bilan psychologique des enfants en fin de scolarité de maternelle.

Aide sociale à l'enfance : le CMS traite les informations préoccupantes émanant notamment des travailleurs sociaux, de l'école, de parents.

Des aides financières peuvent être accordées notamment des secours d'urgence pour les enfants (soutien alimentaire, aide au paiement de la cantine, pour des séjours en colonies de vacances).

♦ **Le centre de planification et d'éducation familiale** propose des entretiens individuels, des entretiens de groupes, des informations collectives dans les établissements scolaires. Les consultations médicales sont gratuites.

♦ **« Agent mobilité »** : il effectue, très ponctuellement, des transports pour des personnes qui ne peuvent payer un taxi ou un VSL.

Si vous avez un doute, une question, un problème, vous pouvez appeler anonymement le 05.53.02.06.85 : tous les lundis matins de 10h à 13h une éducatrice ou/et une psychologue vous répondent.

UFC QUE CHOISIR c'est quoi ?

UFC QUE CHOISIR est une association à but non lucratif créée en 1951, et regroupant aujourd'hui plus de 160 000 adhérents au sein de 170 associations locales. Elle vous informe sur vos droits, vous aide à traiter vos litiges et répond à vos questions autour de nombreux thèmes de la consommation : assurances, banques, logement, téléphonie, internet, automobile, loisirs, etc. UFC QUE CHOISIR est réputée par sa mission d'information et de soutien aux consommateurs.

Le point d'accueil proche de chez vous : Ribérac

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous adresser au siège :

1 Square JEAN JAURES -
24000 PERIGUEUX

Tél : 05 53 09 68 24

ufcquechoisirdordogne@orange.fr /

ufcquechoisir-dordogne.org



CIDFF

Centre Informations des Femmes et des Familles vous informe dans ces lieux :

Point Accès aux Droits

Maison des associations,
cours Fénélon
24000 PERIGUEUX -
Lundi -13h30 à 16h30

Point PIF

24 rue Carnot
24300 NONTRON
Dernier jeudi du mois
9h00 à 12h00

**4, rue Kléber
24000 Périgueux
tel : 05 53 35 90 90**

LES DÉCHETS

La politique de gestion de nos déchets est différentes d'un territoire à un autre.

Certains n'ont plus de ramassage porte à porte, d'autres limitent le nombre de sacs ou les m3 par mois ou encore instaurent une carte à puce pour les dépôt et paiement.

Sur notre territoire couvert par le SMCTOM, le passage des camions se fait dans les hameaux et dans les rues en centre-ville. Dans les hameaux, des conteneurs sont installés sur des plateformes où chacun peut accéder librement. En ville, des conteneurs semi-enterrés prennent place progressivement. Une déchetterie, dont l'accès est libre et gratuit, est à la disposition de tous sur la commune.

Toutes ces possibilités de gestion de vos déchets sont donc en fonctionnement sur notre territoire afin de vous faciliter la vie.

De plus, la commune de Brantôme en Périgord et le SMCTOM de Nontron améliorent les lieux de dépôts en installant sur la route de Bourdeilles 3 nouveaux conteneurs semi-enterrés - nous invitons d'ailleurs les commerçants à les utiliser en priorité - et chemin du Vert galant un conteneur pour les déchets recyclables de 5 m3 et un autre pour les ordures ménagères.

Comment comprendre alors que nous trouvons des dépôts sauvages - gazinière, bouteilles, jouets, frigidaires, sacs jaunes et noirs - autour des plateformes de conteneurs et parfois dans les rues ?

Nous devons diminuer nos déchets si nous souhaitons laisser une planète vivable à nos enfants. Chacun doit y participer à son niveau. Nous comptons sur vous pour suivre la démarche correctement.

DÉCHETTERIE (05.53.35.01.12)

Du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h

Le samedi : 9h - 12h / 14h - 16h45

(Sauf jours fériés)

Merci !

Christian Neycensas

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE



Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux.

UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés ;
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...);
- déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>
- déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.



**VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17**

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705
OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08
BLOPAGE TÉLÉPHONES PORTABLES

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Free Mobile : 32 44

Orange : 0 800 100 740

SFR : 10 23



**VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU
VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :**



www.interieur.gouv.fr

www.prefecturedepolice.paris



@Place_Beauvau



www.facebook.com/ministere.interieur



Contre les **cambrillages,**
les **bons réflexes!**



AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS



Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.



SOYEZ PRÉVOYANT

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.

Faites attention à tous les accès. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.



Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.



Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.



Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

Des conseils personnalisés pour rendre votre domicile plus sûr ? Rendez-vous à votre commissariat ou brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant sûreté.



AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).



Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.



Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...



Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances ?

Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile. Renseignements et formulaires de demande disponibles sur place et sur Internet :

- Si vous habitez Paris ou la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), rendez-vous sur www.prefecturedepolice.paris > Rubrique Vous aider
- Si vous habitez hors de Paris et de la petite couronne, rendez-vous sur www.interieur.gouv.fr > Rubrique Ma sécurité > Conseils pratiques

Afin de renforcer la vigilance dans votre quartier et de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins. Contactez votre maire, pivot du dispositif.





COLLECTES DE SANG

Salle du Dolmen

Les mercredis de 15h à 19h :

**25 juillet
19 septembre
21 novembre**

PERMANENCES DANS L'ABBAYE

Mairie - Horaires d'ouverture

Lundi au vendredi : 9h –12h30
13h30- 17h

Fin de journée et samedi :
sur rendez-vous

Mme le Maire

Tous les jours sur rendez-vous.

Adjoint

Sur rendez-vous.

Bibliothèque communautaire

Mardi : 9h30-12h

Mercredi : 14h30-17h

Jeudi : 16h-18h30

Vendredi : 9h-12h

Contact : 05-53-05-94-21

mediathequebrantome@dronneetbelle.fr

FNATH et mutilés du travail

2e lundi du mois : 9h - 10h

M. Jean-Pierre CUBERTAFON

(Député)

4e vendredi du mois : 10h - 12h

OUVERTURE DE LA BAINNADE EN DRONNE

du 10 juillet au 26 août

**La baignade sera surveillée
du mardi au dimanche - de 11h30 à 17h45**

En dehors de ces moments, la baignade se fera sous votre responsabilité.

Nous espérons que vous pourrez profiter de cet agréable espace avec vos enfants et petits-enfants.

BOÎTE À LIVRES

Offerte par le **LIONS CLUBS DU Périgord Vert district 53**, que la municipalité remercie chaleureusement, cette boîte à livres invite chacun à prendre et à déposer des livres.

Installée près de la RPA, elle est accessible à tous et permet d'accéder à la lecture sans contrainte horaire.

***N'hésitez pas !
Venez la découvrir...***



ENCORE UNE RUMEUR INFONDÉE !

La navette mise en place par **Carrefour Market** entre l'ancien magasin et le nouveau, tous les matins en semaine, n'est **ABSOLUMENT PAS FINANÇÉE PAR LA COMMUNE !**

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à l'accueil du magasin.

**Une permanence des élus se tient
à Saint-Julien-de-Bourdeilles
tous les samedis de 11h à 12h.**

État civil

depuis décembre 2017

9 naissances

dont 1 à domicile et 1 dans l'ambulance à Brantôme !

7 mariages

38 décès



Boulevard Charlemagne - Abbaye - 24310 Brantôme en Périgord

Tél. : 05-53-05-70-21 / Fax : 05-53-35-45-18

mairie@brantomeenperigord.fr / www.brantomeenperigord.fr

Directrice de publication : Monique Ratinaud

Conception / rédaction : Véronique Fourn, Malaurie Gout Distinguin

Le bulletin est distribué par vos élus.